



Ville de Lausanne

Municipalité

case postale 6904 – 1001 Lausanne

Par courriel : info@staedteverband.ch

Union des villes suisses
Madame Monika Litscher
Directrice
Monbijoustrasse 8
Case postale
3001 Berne

dossier traité par SGEJQ/DRO
notre réf. A.1/2025/67 - rp
votre réf.

Lausanne, le 25 septembre 2025

Initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) et contre-projet indirect

Madame la Directrice,

Nous souhaitons vous faire part des observations et positions de la Ville de Lausanne au sujet de l'initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) et contre-projet indirect ».

La nouvelle loi représente une avancée notable en faveur des droits des personnes en situation de handicap (PSH), notamment en imposant aux cantons une obligation d'élaborer des plans d'action spécifiques. En effet, la Ville soutient une collaboration renforcée avec le Canton, pour définir des lignes directrices claires et des mesures incitatives, notamment en termes de ressources, de formation, de financement et d'emploi.

Nous saluons par ailleurs les évolutions terminologiques, telles que le remplacement de l'appellation « invalide » par « personne handicapée », qui traduisent une volonté bienvenue d'uniformisation des termes employés.

Toutefois, nous relevons que le contre-projet met essentiellement l'accent sur le logement, avec une attention plus limitée portée à l'accès au travail et à d'autres aspects fondamentaux de la vie quotidienne. La Ville considère la nécessité d'une approche plus globale, afin de couvrir l'ensemble des dimensions impactant la vie des PSH, dont une partie relève des compétences communales.

En ce qui concerne la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), nous attirons l'attention sur le coût élevé des moyens auxiliaires, souvent rendu possible par un marché peu concurrentiel. Nous saluons les initiatives visant à accroître la transparence des prix, ainsi que les projets pilotes soutenus par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui offrent des perspectives innovantes pour renforcer l'égalité des PSH, en particulier dans le domaine de l'emploi.

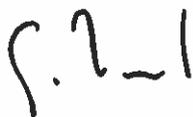
La Ville salue ce projet de loi, qui va dans le sens des mesures déjà entreprises ou en cours d'élaboration, notamment dans la mise en accessibilité des prestations liées au logement et à l'emploi des PSH.

La Ville de Lausanne réaffirme ainsi son engagement en faveur d'une société inclusive, conforme aux principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Elle se tient à disposition pour collaborer étroitement avec les autorités cantonales et fédérales, afin de faire progresser cette thématique.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et vous présentons, Madame la Directrice, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

